



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2026/DESUP/098

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 822-1 et suivants, R. 822-1 et suivants ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de Rectrice de la Région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes et Chancelière des Universités ;

Vu l'arrêté rectoral n°2026/DESUP/096 du 6 février 2026 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire

Vu l'accord donné par le Préfet de Région sur la proposition des représentants de l'Etat ;

Vu les désignations de la Rectrice de la Région académique Pays de la Loire ;

Vu les désignations de la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ;

Vu les propositions des communes et établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les désignations de la Présidente de Nantes Université, de la Présidente de l'Université d'Angers et de la Présidente de Le Mans Université ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentantes des personnels dans le ressort du CROUS de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu les propositions des étudiants siégeant au conseil d'administration du CROUS de Nantes - Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du conseil d'administration du CROUS de Nantes Pays de la Loire est arrêtée comme suit :

**MEMBRES CHOISIS AU SEIN DES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES INTÉRESSÉES PAR LES
ACTIVITÉS DES CROUS**

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Chrystèle MARIONNEAU**, commissaire à la lutte contre la pauvreté, préfecture de Région Pays de la Loire ;
- Monsieur **Jean-Marc BOUCHET**, directeur du pôle gestion publique, direction régionale des finances publiques ;

- Monsieur **Yannick JOLLY**, secrétaire général adjoint, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur, secrétariat général, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Yasmina ABID**, responsable de l'unité politiques sociales du logement, division politique de l'habitat, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Madame **Madiha HADI**, déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, délégation régionale académique de l'information et de l'orientation, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Angéline TRILLAUD**, adjointe au Chef du pôle solidarités, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

En qualité de représentants suppléants

- Monsieur **Pierre GOURIOU**, chargé de projets emploi, formation, cohésion sociale, éducation, sport, politique de la ville, santé, culture, secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire ;
- Monsieur **Claude GUILLAUME**, responsable de la division des affaires économiques, direction régionale des finances publiques ;
- Monsieur **Gilles BLANCHARD**, ingénieur régional de l'équipement, chef du service des constructions universitaires et scolaires, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Marie LESIMPLE**, adjointe à la responsable de l'unité politique du logement, division politique de l'habitat, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Monsieur **Alain LITTRÉ**, adjoint à la déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, délégation régionale académique de l'information et de l'orientation, rectorat de la Région académique Pays de la Loire ;
- Madame **Gwenola RUELLAN**, responsable du service hébergement et accès au logement, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Inès HERAULT**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Alexy CAILLAUD**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Eliott MORISSET**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Angélique ROSSETTO**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Lucie LORINQUER**, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (UNEF, Coordo, RS) ;
- Madame **Annaïg KOUBA**, Bouge Ton CROUS avec les assos étudiantes pour une vraie solidarité, des logements et un CROUS pour tous et toutes ! ;
- Madame **Nelia LEADE VIVIES**, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !.

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Mélodie COLLON**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Dorian LE HIR**, Bouge ton Crous avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes ;
- Monsieur **Matis BESTEL**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Madame **Eloïse BOUSSEAU**, Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s contre la précarité et pour un CROUS antifasciste ;
- Monsieur **Arthur LÉVÊQUE**, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (UNEF, Coordo, RS) ;
- Monsieur **Thomas RAMOND**, Bouge Ton CROUS avec les assos étudiantes pour une vraie solidarité, des logements et un CROUS pour tous et toutes ! ;
- Monsieur **Alexis LEGUY**, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !.

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

En qualité de représentants titulaires

- Monsieur **Christophe PIRON**, cuisinier, pôle restauration Le Mans (CGT-CROUS) ;
- Monsieur **Sébastien MONNIER**, secrétaire en restauration, pôle restauration Angers (FO-ESR) ;
- Madame **Christelle COLLIN**, conseillère en gestion, suivi et développement immobilier (UNSA SNPTES).

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Prisca POUVREAU**, serveuse-caissière, pôle restauration Angers (CGT-CROUS) ;
- Monsieur **Morgan JOUFFRAU**, chauffeur-livreur, pôle restauration Angers (FO-ESR) ;
- Madame **Sophie LECOQ**, directrice du pôle hébergement Nantes centre (UNSA SNPTES).

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Julie MORÈRE**, vice-présidente vie de campus et solidarités, Nantes Université ;
- Monsieur **Omar ZANNA**, vice-président vie des campus, Le Mans Université.

En qualité de représentants suppléants

- Madame **Enora LE JEUNE**, vice-présidente solidarités et santé, Nantes Université ;
- Monsieur **Laurent BORDET**, vice-président vie étudiante et des campus, Université d'Angers.

REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

En qualité de représentant titulaire

- Monsieur **Johann BOBLIN**, membre du conseil régional, conseil régional des Pays de la Loire.

En qualité de représentante suppléante

- Madame **Samia SOULTANI VIGNERON**, 14ème vice-présidente du conseil régional, déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Membre de la commission entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche, conseil régional des Pays de la Loire.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

En qualité de représentants titulaires

- Madame **Valérie COUSSINET**, conseillère municipale, élue de quartier centre-ville, Nantes Métropole ;
- Monsieur **Benjamin KIRSCHNER**, conseiller communautaire, Angers Loire Métropole.

En qualité de représentantes suppléantes

- Madame **Pauline LANGLOIS**, membre du conseil métropolitain, 26^{ème} adjointe à la Maire, Nantes Métropole ;
- Madame **Constance NEBBULA**, 1^{ère} vice-présidente, territoire intelligent, enseignement supérieur, recherche, Angers Loire Métropole.

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE

- Madame **Diane AUBER-CUNY**, proviseure du lycée Alcide-d'Orbigny à Bouaye ;
- Madame **Koulm DUBUS**, directrice de la scolarité et de la vie étudiante, ONIRIS à Nantes.

Sur proposition des étudiants

- Monsieur **Ewan GICQUEL**, étudiant en master de droit à Nantes Université, membre du conseil académique de Nantes Université, membre du conseil de gestion de la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes Université ;
- Madame **Sophie QUINCHARD**, technicienne en recherche et formation, Faculté des sciences de l'Université d'Angers.

Article 3

La durée du mandat de l'ensemble des administrateurs est fixée à deux ans. Ce mandat court à compter de l'installation du conseil d'administration. Il est renouvelable. Tout remplacement d'un

administrateur en cours de mandat fera l'objet d'une nomination pour la seule durée du mandat restant à courir.

Article 4

Les administrateurs suppléants ne peuvent siéger au conseil d'administration qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent.

Article 5

La directrice générale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire, l'agent comptable et le contrôleur budgétaire régional du CROUS de Nantes - Pays de la Loire, ainsi que la directrice de la politique du site Angers Laval Le Mans, assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Article 6

La présidente du conseil d'administration peut inviter à assister aux séances du conseil toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire et sur le site Internet du CROUS de Nantes – Pays de la Loire.

Article 8

Le secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire et la directrice générale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 3 mars 2026

Katia BÉGUIN

